Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 4 Dhoulkaada 1447
21 Avril 2026

N° 46

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1096**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1099**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1101**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1104**
Homologation de résolutions **1105**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1105**
Avis aux créanciers **1111**
Convocations
Sociétés anonymes **1112**
Sociétés communautaires **1125**
Divers
Avis au public **1125**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de GENERALE OBLIG-SICAV **1127**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Référence : 2026/367/ع

Date : 16/04/2026

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire locale "ALMandara"

Forme juridique de la société : Société locale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5 000,000 dinars

Adresse du siège social : Lagsab

Objet social de la société : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 07/04/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale de la part sociale : 500,000 dinars

Etablissement bancaire : Banque Tunisienne de solidarité - Agence Siliena

Période d'ouverture de la souscription : Du 20/04/2026 au 30/04/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de l'appel.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Adnen Jbali : Délégation Gaafour, Gouvernorat Siliena, Adresse Lagsab

Ali Jouini : Délégation Gaafour, Gouvernorat Siliena, Adresse Lagsab

Alaa Abidi : Délégation Gaafour, Gouvernorat Siliena, Adresse Lagsab

Ali Jouini : Délégation Gaafour, Gouvernorat Siliena, Adresse Lagsab.

2026R01153SODB1

Avis au public

Réf : 2025/36

Date : 16/04/2026

Dénomination sociale : Société communautaire locale "YAZID"

Type : Société locale

Capital social souscriptible : 5000,00 DT

Siège social : SKIRA TASTOUR

Objet : PROJET AGRICOLE INTEGRE

Durée : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 15/12/2025

Nombre de parts : 10

Valeur nominale des parts : 500,00 DT

Banque : Banque de solidarité Tunisienne Agence BEJA

Période de souscription : du 17/04/2026 au 01/05/2026

Avantages : Oui, conformément aux statuts

Approbation des conditions de participation et de vote : Oui

Approbation des règles de répartition des excédents et de constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : via la plateforme

Lieu : selon le texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

NOM ET PRENOM :

Aymen Welhezi : Délégation Tastour, Gouvernorat Béja, Adresse Skira

Sarra Awedi : Délégation Tastour, Gouvernorat Béja, Adresse Skira

Dhiaa Ayari : Délégation Tastour, Gouvernorat Béja, Adresse Skira.

2026R01157SODB1

Avis au public

N° : 193/2026

Date : 10/04/2026

Libellé : Détails

Dénomination sociale : Société Communautaire Locale "Ard El Kheir"

Catégorie de la société : Locale

Capital social souscriptible : 5 000,00DT

Siège social prévu : Tabarka

Objet social : Elevage de bétail

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 19/02/2026

Nombre de parts nominatives à souscrire : 10

Valeur nominale des parts : 500,00 DT

Institution bancaire (Agence régionale) : Banque Nationale Agricole (BNA) - Agence Tabarka

Période de souscription : Du 18/4/2026 au 30/4/2026

Avantages prévus par les statuts types : Oui

Conditions d'admission aux AG et droit de vote : Approuvées

Conditions de répartition des excédents et réserves : Approuvées

Convocation à l'Assemblée Générale Constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'Assemblée Générale Constitutive : Selon le texte de la convocation.

Liste des Fondateurs :

Hakim Rouissi : Délégation Tabarka, Gouvernorat Jendouba, Adresse Malloula Tabarka.

Chiraz Saadi : Délégation Tabarka, Gouvernorat Jendouba, Adresse Tabarka.

Abdel Fattah Rouissi : Délégation Tabarka, Gouvernorat Jendouba, Adresse Tabarka.

2026R01162SODB1

Avis au public

N° DE REFERENCE : 226/2026

DATE : 07.04.2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire régionale d'urbanisation

Catégorie de la société : Régionale

Montant du capital social de la société ouvert à la souscription : 10 000.00 TND

Adresse prévue du siège social de la société : Cité Al Amal 5

Objet de l'activité de la société : Services de construction d'extension et de rénovation

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statut constitutif type : 28.02.2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 15

Valeur nominale des parts : 666.67TND

Etablissement bancaire (agence régionale de l'établissement bancaire) : Banque de l'Habitat - Bab Bhar Gabès

Période de souscription ouverte : Du 08.04.2026 au 07.05.2026

Avantages prévus par le statut constitutif type : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de convocation.

LISTE DES FONDATEURS :

NOM ET PRENOM :

IMED NASFI : DELEGATION GABES SUD, GOUVERNORAT GABES, ADRESSE CITE EL AMEL 4

SAYED BADER : DELEGATION GABES SUD, GOUVERNORAT GABES, ADRESSE CITE EL MESK SIDI BOULBABA.

2026R01164SODB1

Avis au public

Réf : 2026/331

Date : 17/04/2026

Dénomination sociale : Société communautaire régionale Ennajah

Type : Régionale

Capital social : 10000,00 dinars

Adresse : Café Ennakheel, route de Tunis, Zaghouan

Activité : Projet agricole intégré

Durée : 25 ans

Date dépôt statuts : 02/04/2026

Nombre de parts : 15

Valeur par part : 666,67 dinars

Banque : STB - agence de Zaghouan

Souscription : 21/04/2026 - 25/04/2026

Avantages : Aucun

Droit de vote : Oui

Répartition bénéfices : Oui

Convocation AG : Via plateforme

Lieu AG : Selon convocation.

Liste des fondateurs :

Nom :

Mohamed Jbeli : Adresse Zaghouan, Hay El Araïss

Haythem Ben Ammara : Adresse Zaghouan, rue Tawaheen El Maa

Hedi Wali : Zaghouan

Chokri Gharbi : Zaghouan.

2026R01173SODB1

Avis au public

Référence : 2026/400/ع

Date : 10/04/2026

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire locale ALSONBOULA

Forme juridique de la société : Société locale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5 000,000 dinars

Adresse du siège social : Cité al arayes

Objet social de la société : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 10/04/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale de la part sociale : 500.000 dinars

Etablissement bancaire : Amen Banque - Zaghouan

Période d'ouverture de la souscription : Du 24/04/2026 au 27/04/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de l'appel.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Ahmed Hammami : Délégation Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Rue Kheir eddine Zaghouan

Mariem Hammami : Délégation Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Rue Kheir eddine

Ghazi Werchfeni : Délégation Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Immeuble caisse de la retraite.

2026R01175SODB1

Avis au public

Numéro : 2026/343

Date : 16/04/2026

Dénomination sociale : Société communautaire locale «Essanbula»

Type : Société locale

Capital social : 5000,00 DT

Siège social : Quartier Ibn Khaldoun, El Aroussa

Objet : Production végétale et animale

Durée : 25 ans

Date dépôt statuts : 03/04/2026

Nombre de parts : 10

Valeur nominale : 500,00 DT

Banque : Banque Nationale Agricole - Bouarada

Période de souscription : 20/04/2026 au 30/04/2026

Avantages spécifiques : Oui

Conditions AG et vote : Oui

Répartition excédents : Oui

Convocation AG : Via plateforme

Lieu AG : Selon convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Yassine Gmati : Délégation El Aroussa, Gouvernorat Siliana, Adresse Quartier Ibn Khaldoun

Mohamed Amine Oueslati : Délégation El Aroussa, Gouvernorat Siliana, Adresse Cité Environnement.

2026R01178SODB1

Avis au public

Référence : 2026/375/ع

Date : 17/04/2026

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire Régionale Jinen

Forme juridique de la société : Société Régionale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 30000,000 dinars

Adresse du siège social : Cité Taeib Mehiri - Seliena

Objet social de la société : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 07/04/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 200 parts

Valeur nominale de la part sociale : 150,000 dinars

Etablissement bancaire : Union internationale de banques - avenue Hedi Nouira Nacer 2

Période d'ouverture de la souscription : Du 21/04/2026 au 01/05/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de l'appel.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Mouadh Bel kamel : Délégation Rouhia, Gouvernorat Siliana, Adresse Rouhia

Nabil Ayari : Délégation Rouhia, Gouvernorat Siliana, Adresse Rouhia

Aymen Belgacem : Délégation Siliana Nord, Gouvernorat Siliana, Adresse Mosquée Siliana Nord

Mohamed Saadi : Délégation Rouhia, Gouvernorat Siliana, Adresse Rouhia

Mohamed Amine Mesaadi : Délégation Rouhia, Gouvernorat Siliana, Adresse Rouhia.

2026R01194SODB1

Avis au public

N°2026/279

Date : 14/04/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire locale Oxygène

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscriptible : 5 000.00 Dt

Adresse du siège social : Avenue Mohamed Salah Sayadi, Essouani

Objet social : Sport, culture et loisirs

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 24/03/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 50

Valeur nominale des parts : 100,00 Dt

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Monastir

Période de souscription : du 01/05/2026 au 15/05/2026

Avantages prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions de répartition des excédents et de constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : selon l'avis de convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Ahmed Foued Betbout : Délégation Monastir, Gouvernorat Monastir, Adresse Avenue Mohamed Salah Sayadi, Essouani

Mohamed Helmi Arroud : Délégation Monastir, Gouvernorat Monastir, Adresse Cité Riadh Skanes

Ghanem Bouzgarou : Délégation Monastir, Gouvernorat Monastir, Adresse Cité Essalem

Hamdi Laouiti : Délégation Monastir, Gouvernorat Monastir, Adresse Près de la mosquée Sayadi, Skanes.

2026S00521SODB1

Avis au public

Réf/N° : 358/2026

Date : 16/04/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société Communautaire Régionale Al Rayen

Catégorie de la société : Régionale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 10 500,000 dinars

Adresse du siège social : Lessouda - Siii Bouzid Est - Sidi Bouzid

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée fixée pour la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 06/04/2026

Nombre de parts sociales nominales à souscrire : 15 parts

Valeur nominale des parts : 700.00 dinars

Etablissement bancaire (Agences régionales) : Banque Tunisienne de Solidarité - Sidi Bouzid

Délai ouvert à la souscription : Du 27/04/2026 au 03/05/2026

Les avantages particuliers prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et de l'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Conformément au texte de convocation.

LISTE DES FONDATEURS :

Nom et prénom :

Mohamed Yahya Nsibi : Délégation Sidi Bouzid Est, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Lessouda, Sidi Bouzid

Chokri Sfaxi : Délégation Sidi Bouzid Est, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Cité Ennour Sidi Bouzid

Kholoud Omri : Délégation Sidi Bouzid Est, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Ennouamer - Sidi Bouzid.

2026X00572SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE NATIONALE DE CELLULOSE ET DE PAPIER ALFA

Le siège social : Avenue Habib Bourguiba, Kasserine

Le capital : 19 806 230 dinars

Le code fiscal : 7664 S/A/M/000 - Kasserine

La forme juridique : Société Anonyme

En application du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Nationale de Cellulose et Papier Alfa qui a eu lieu le 20 Janvier 2026, enregistré à la Recette des finances de Kasserine le 12 Mars 2026, sous le numéro 26702260, reçu numéro 624250 et enregistré au Registre National des Entreprises le 31 Mars 2026 dossier numéro 2026P13962132, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport annuel de la société pour l'année 2024.

- Approbation des rapports des deux commissaires aux comptes sur l'exercice 2024.

- Approbation des états financiers 2024.

- Approbation de la désignation d'un administrateur au conseil d'administration de la société.

2026R01133SANB2

SOCIETE NATIONALE DE CELLULOSE ET DE PAPIER ALFA

Le siège social : Avenue Habib Bourguiba, Kasserine

Le capital : 19 806 230 dinars

Le code fiscal : 7664 S/A/M/000 - Kasserine

La forme juridique : Société Anonyme

En application du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Nationale de Cellulose et Papier Alfa qui a eu lieu le 20 Janvier 2026, enregistré à la recette des finances de Kasserine le 12 Mars 2026, sous le numéro 26702259, reçu numéro 624249 et enregistré au Registre National des Entreprises le 31 Mars 2026 dossier numéro 2026P13962132, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation de la continuité de l'activité de la société suivant les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales pour assurer le bon déroulement de la prochaine rentrée scolaire et suivant les décisions des Conseils ministériels du 30 octobre 2014, du 11 Avril 2017 et du 25 Avril 2022 et suivant la présentation au Ministère de tutelle du projet final de l'étude stratégique de restructuration de la société au début du mois de Novembre 2024 afin de fixer la date d'un Conseil ministériel à ce propos et suivant les décisions du Conseil ministériel du 21 Janvier 2025.

2026R01134SANB2

MICROCRED SA

Société Anonyme

Au capital de 12 000 000 dinars

Siège social : 46, Rue Socrate, Zone Industrielle Kheireddine-2015, Le Kram - Tunisie

Identifiant unique : 1314598V

Emission de titres participatifs « TP Microcred 2026 »

SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

De 10 000 000 DT

Prix d'émission : 100 DT

1. Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **15/04/2026** a décidé l'émission par la société «Microcred SA» de titres participatifs, à hauteur de dix millions de Dinars Tunisiens.

Les titres participatifs seront intégralement libérés en numéraire à la souscription, émis et remboursés au pair avec une valeur nominale de 100 Dinars Tunisiens chacun.

L'émission sans appel public à l'épargne de cent mille (100.000) titres participatifs sera réservée à l'actionnaire Al Hadayek SA, sous les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux fixe*	Taux variable**	Remboursement des titres
7 ans	8,5%	1,5%	A la fin de la 7ème année

* annuel payable le 31/12 de chaque année

** du résultat avant impôt, payable 15 jours après l'AGO de l'exercice en question.

2. Renseignements relatifs à l'émission :

- Montant :

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de Dinars Tunisiens, divisé en 100.000 Titres Participatifs d'une valeur nominale de 100 Dinars Tunisiens.

- Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **16/04/2026** auprès de Microcred SA, et seront clôturées au plus tard le **15/05/2026**.

Les souscriptions peuvent être clôturées par anticipation, sans préavis, dès souscription de la totalité des Titres Participatifs.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 100 000 titres.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du 15 Mai 2026, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par MICROCRED SA à cette date.

- But de l'émission :

Microcred SA a décidé d'émettre ces Titres Participatifs **ne faisant pas appel public à l'épargne,** réservés à l'actionnaire AL Hadayek SA dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3. Caractéristiques des titres émis :

- Dénomination : «TP Microcred 2026».

- Législation sous laquelle les titres sont créés : Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

- Nature des Titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres

- Prix de souscription, Prix d'émission et modalité de paiement : Les titres seront émis au pair, soit **100 dinars par titre**, payables intégralement à la souscription.

- Date de jouissance en Intérêts : Chaque titre souscrit dans le cadre de la présente émission de titres participatifs portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque titre participatif entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 15 mai 2026 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La 1ère date de distribution des intérêts est fixée au 31/12/2026 pour la partie fixe.

- Date de règlement : Les titres seront payables en totalité à la souscription.

- **Les titres seront payables en totalité à la souscription :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

- Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs : La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

- Mode de placement : l'émission de titres participatifs sera réservée à la STE El Hadayek SA.

- Remboursement : Tous les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 14 Mai 2033. MICROCRED ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

- Durée : Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

*La durée totale est égale à 7 ans

*La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Taux d'intérêt : La rémunération des titres participatifs est annuelle et fixée comme suit :

<u>*Taux fixe</u> : 8,5% annuel payable le 31/12 de chaque année. ;

<u>*Taux variable :</u> 1,5% du résultat avant impôt, payable 15 jours après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice en question.

- Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

2026R01192SANB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

LIQUIDATION

Société ALKARAMA BETON SUARL / EX SIEC BETON

Capital : 430.000 DT

RNE : 0718962 F

Siège social : Route de Tunis Km 25 - BP N°56 CP 3043 EL GHRABA - Sfax

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du

14/04/2026, enregistrée à la recette des finances de SFAX en date du 16/4/2026 sous n°M002381. Une copie originale de la dite assemblée a été déposée au Registre National des Entreprises le 16/4/2026.

Il a été décidé la dissolution anticipée de la société ALKARAMA BETON, sa mise en liquidation amiable et la nomination de Monsieur ABID ISMAIL BEN IBRAHIM BEN HAJJ MOHAMED en qualité de liquidateur, demeurant à Rue Taher Kammoun, Immeuble OMNIA, 4ème étage, Appartement N°14,Sfax 3000.

Les créanciers sont invités à remettre les originaux de leurs créances au bureau du liquidateur sis à l'adresse ci-dessus dans un délai de vingt (20) jours à compteur de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026X00554SRUB2

Nomination de liquidateur

SOCIETE Yunus Social Business SUARL

Capital social : 483,680 dinars

Siège social : Rue Alain Savary Belvédère num 6 Tunis

Identifiant unique : 1341396P

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène le 18/11/2025 sous le numéro 25705953 quitt n°M061572, et déposé au Registre National des Entreprises le 10/03/2026, il a été décidé la dissolution de la société Yunus Social Business SUARL IU 1341396P et la nomination de Mme Sahar Yousfi, dont le bureau est situé au 11, Rue Belhassen Jrad, Ariana, téléphone 56 746 457, en qualité de liquidateur.

Les créanciers de la société sont invités à présenter leurs justificatifs de créance au bureau du liquidateur dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de la date de la présente annonce.

2026401324SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré le 06/04/2026 à la Recette des finances d'El Menzah 6 N°M043970 enregistrement N°26202502 Salma EL MOUAKHER a vendu à Saif GHARSI le fonds de commerce exploité en Vente et achat de prêt à porter, articles cadeaux sis au 23, Rue de Sfax el Menzah 5 - 1004 ARIANA. Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du local du Fonds de commerce, délai 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 09/04/2026.

2026R01132FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 07/04/2026 rédigé par Maître Namouchi Noureddine avocat prés la cour de cassation et dont la signature des parties a été apposée et approuvée devant L'officier de l'état civil prés la municipalité de Maktar le 08/04/2026 enregistré à la recette des finances de Maktar le 13/04/2026 quittance n°M010667 Monsieur Zoubaier ben mouhamed ben mahmoud belhaj demeurant à cité elhaneya à Maktar a vendu à Monsieur Bechir ben houssine ben taher chayeb demeurant à cité elonss makthar la totalité du fonds de commerce ayant pour objet le commerce en tout genre au local commercial sis au marché municipal de Maktar sous n°22 bis avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent parvenir au bureau de maître Namouchi Noureddine avocat près la cour de cassation sis au 43 rue du kef siliana à partir de la publication de cette vente au JORT dans un délai de 20 jours.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" du jeudi 16/04/2026.

2026R01135FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 2 septembre 2025, enregistré à la recette des finances cité administrative de Zaghouan le 02/04/2026 sous le numéro 26201167, quittance n°M029386, Madame Chedlia El Abiedh, titulaire de la carte d'identité nationale n°00886237 délivrée à Tunis le 6/11/2014, a cédé à Monsieur Hssen El Waer, titulaire de la carte d'identité nationale n°00603911 délivrée à Tunis le 23/06/2016, la totalité d'un fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à la vente d'alimentation générale, sis à Hay El Maahad, Zriba Hammam, délégation de Zriba, Zaghouan.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 18/04/2026.

2026R01152FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 12/12/2025 enregistré à la recette des finances Avenue de France Nabeul sous le numéro 26201472 et 18 quittance numéro M026898 le 06/04/2026 Mme Mounira Ben Makhlouf, CIN n°00249672, Mr Ahmed BOURASS, CIN N°06395482, Mr Walid BOURASS, CIN N°06339938, ont vendu la totalité de son fonds de commerce exploité au local sis à l'Avenue 2 Mars 1934 Nabeul 8000 à la Société Le Coin Du Matin Matricule Fiscal 1977417 H. Et les objections sont acceptées à l'acheteur à l'adresse suivante : Avenue 2 Mars 1934 Nabeul 8000.

Cet avis a été publié aux deux journaux la PRESSE et ESSAHAFA le 15/04/2026.

2026R01154FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat de vente du 09/03/2026 et enregistré à la recette des finances de Kef le 11/03/2026, récépissé n°M010909 enregistrement n°26200714 établie par monsieur Maaroufi Haythem l'avocat au Kef, Sté BSPIA MF n°1722043K a vendu ses deux fonds de commerce conçus à la vente de pièces de rechanges situé le premier à l'avenue Mongi Slim immeuble ben Jaballa et le deuxième située à l'Av. Mongi Slim près radio immeuble Boulifi à la Sté BSPI- Kef MF 1962254E.

Les oppositions seront déposées entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de l'insertion du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien en date du 27/03/2026.

2026R01160FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue d'Algérie Jendouba, en date du 27/02/2026 quittance n°M015393 enregistré sous le n°26200838, Mr Moussaoui Aymen ben Fathi ben Ali, inscrit au registre de commerce sous le n°1522075/F, CIN n°07913903, a cédé à Mr Ghazouani Nawfel ben Moncef ben Med, CIN n°07930185, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue d'Environnement Fernana Jendouba.

Toute opposition doit être adressée dans un délai de 20 jours chez le vendeur Moussaoui Aymen ben Fathi demeurant à Cité Argoub Erihane Fernana Jendouba. Cet Avis a été publié au journal Echourouk du 07/03/2026.

2026R01165FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé de la part de maître Lotfi Nacer et son assistant à kélibia en date du 06 Avril 2026 inscrit au registre des minutes sous le n°70 folio 97 sous le n°92. Mme Aida Bent Mohamed Ben Ahmed Gharbi CIN n° 06370049 a donné à son fils Rachid ben Mohamed Gharbi CIN n°15364689 la totalité de son fonds de commerce situé à la rue Ezzouhour Kélibia Nabeul exploité dans le commerce de l'électroménager radio télévision en détail ; immatriculé au RNE sous le n°1587163 J avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de donataire à l'adresse du fonds de commerce sus - indiqué dans les délais de 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 15/04/2026.

2026R01166FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Suivant contrat d'un fonds de commerce à la recette des finances Klibia le 18/02/2026, quittance n°M014504 enregistrement n°26200627 La société OLympia Gym a vendu à Mr. Sofiene Salhi La totalité du fonds de commerce situé à la rue Taher Hadded KLibia destiné pour une salle de sport.

Cet avis a été publié dans Le Quotidien Le 27 mars 2026.

2026R01170FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Sidi Hssine quittance n°M012228 enregistrement n°26200305 Mr. Mohamed Ali Zayati a vendu à Mr. Ziad Zayati la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente de fruits secs situé à cité Al-Rachidiya Al-Harairiya Tunis Route de Mernaguia, Tunisie.

Les objections peuvent être déposées au n°41, rue 3027, Al-Jiyara, Sidi Hussein Al-Sijoumi ; et n°41, rue Al-Ful, Al-Jiyara, Sidi Hussein Al-Sijoumi, conformément au Code de commerce.

Cette annonce a été publiée dans le Quotidien du 14 avril 2026.

2026R01172FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 25/03/2026 enregistré à la recette des finances El Jam - Mahdia le 26/03/2026 sous le n°262005891 quittance n°M023703. Mme Amira Layouni, cin n°09399223, a vendu le fonds de commerce (vente de prêt à porter) à la société «Soumaya», MF 000MA1633132/N, sis à rue Fadhel Ben Achour El Jam - Mahdia.

Les oppositions sont reçues dans 20 jours entre les mains de l'acheteur. Un extrait a été publié au journal Achourouk du 02/04/2026.

2026S00519FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente rédigé le 16 mars 2026 et enregistré à la recette des finances rue du 3 septembre 1984 en date du 13/04/2026 sous le numéro d'enregistrement M031587 et le reçu numéro M029828, la société "ALPHA COM ATTIJJRA", titulaire du matricule fiscal n°134523Q, société à responsabilité limitée, sise à la rue Ali Ben Abbes, Cité Riadh, Sousse, représentée par son gérant Monsieur Marouane Zarmedini, titulaire de la carte d'identité nationale n°08454285, a cédé à la société "JOES CUP", titulaire du matricule fiscal n°1711596F, société à responsabilité limitée, sise à Oued Sidi Kacem, Cité El Aouina, Sousse, représentée par sa gérante Madame Naima Saad, titulaire de la carte d'identité nationale n°0291786, la totalité du fonds de commerce destiné à toutes activités commerciales, sis au rez-de-chaussée de l'immeuble situé à la rue 22 janvier 1952 à Sousse. Le prix du fonds de commerce a été fixé à la somme de cinquante-cinq mille cinq cent soixante quinze dinars (55.575 D), après accomplissement des formalités de publicité et acceptation des oppositions conformément à la loi.

Le présent contrat a été conclu auprès de Maître Mohamed Ali Khalfallah, avocat près la cour de cassation.

Cet avis a été publié dans le journal "le Quotidien" en date du 17 avril 2026.

2026S00523FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances le 07/04/2026 sous le N°26201394 quittance N°MO43617, Hafedh Gziguez, CIN 01097428 sis à la route Gremda km 3.5 impasse garage Sfax a vendu pour le compte de Béhr Makni CIN 11066940 le fonds de commerce «vente des produits alimentaires» sis à la route Taniour km 3 Sfax. Toute opposition est faite dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis dans le journal officiel de la république Tunisienne entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus-indiqué.

Cet avis a été publié au journal «SABAH » le 12/04/2026.

2026X00548FCCC2

Transfert de la propriété d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de partage amiable établi par un notaire le 9 mars 2026 et enregistré auprès du service des impôts de Sfax le 18 mars 2026, le reçu n° 26350M0 a été délivré à la succession de défunt Lassad Zouari, décédé le 2 février 2025, conformément à son acte de décès délivré dans la Cour contenale de Sakiet Ezzit le 24 février 2025. La propriété de l'actif commercial représenté par un café de première classe «Trio Café» exploité dans les locaux situés sur la route de Sultaniya, au km 5,5, au centre Al-Baqlouti, résidence «Nour», Saqiet Al-Dayer, Sfax, au rez-de-chaussée, a été transférée avec tous ses éléments matériels et immatériels, principalement représentés par le droit à la clientèle, la réputation commerciale, le nom commercial et le droit de demeurer dans les locaux où l'actif transféré est exploité au profit de son fils BALIGH ZOUARI.

Les oppositions sont acceptées par l'Editeur de contrat maître Naziha Jallouli, sis 40 rue, 18 janvier résidence Raoua Sfax, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026X00551FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 12-09-2025 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 17/02/2026 sous le n°26200534 quittance n°M019940, Mme Khadija Hmida titulaire de la CIN n°01085457, domicilié à route Kaid Mohamed Souk Ezzitoun, Sfax, a acheté de la part de Mme Hayet Ben Moussa titulaire de la CIN n°08864431, la totalité du fonds de commerce exploité entant que vente en détail de tous les produits maritimes sis à la route Gremda Km 2 Markez Darouich, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à la date de l'insertion de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne auprès de l'acquéreur à son adresse indiquée.

Cette vente a fait l'objet de publication au journal quotidien «ESSABEH» sous le n°24525 en date du 13-03-2026.

2026X00557FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, dont l'objet est la vente d'un fonds de commerce, rédigé par Maître Habib Rekik Avocat à Sfax, en date 31 mars 2026 enregistré à la recette des finances skhira Sfax le 3 avril 2026 sous le n°26200428 et la quittance n°M011773, Mr Belgacem Hrichi, tunisien, demeurant à cité Riadh Skhira maison n°11 Sfax, a vendu à Mr Wael Mnigir, tunisien, demeurant à cité Sada Skhira Sfax, la totalité du fonds de commerce consistant en "Lavage des voitures" exploité au local sis à route de Gabès km 0.5 Skhira Sfax, avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées conformément à la loi auprès de l'acheteur ; Mr Belgacem Hrichi, demeurant à cité Riadh Slchira maison n°11 Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal "Al-Chourouk" du 08 Avril 2026.

2026X00559FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 30/01/2026 enregistré à la recette des finances route Tunis Sfax le 31/03/2026 sous le n°26201270 Quittance n° M039607, Moncef ben Ali Wchehi Kwass (CIN n°08178167) ayant son domicile à la route Gabès km 06 avenue sidi abbes Sfax a vendu à Gazi ben Mohamed Mchirgui (CIN n°05300083) ayant son domicile à la route de Ain km 04 avenue walha Sfax, la totalité du fonds de commerce consistant en un café nommé «BERLIN» avec ses équipements et ses éléments corporels et incorporels sis à la route Tunis km 2.5 Sfax.

Les oppositions au paiement du prix peuvent être formées chez Maître Yoldoz Charfi Avocat avenue Abou el Kacem Chebbi immeuble REX 2ème étage br n°206 Sfax 3000, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis est publié au journal quotidien ECHOUROUK paru le 16/04/2026.

2026X00564FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 23/02/2026, enregistré le 02/04/2026 à la recette des finances La Goulette, quittance n°37525, enregistrement n°26202678, Madame Marwa Bent Mokhtar Ben Hassine

KHALFALLAH épouse Mohamed EL KARKNI, titulaire de la C.I.N. n°05480752 délivrée à TUNIS le 13/04/2016, domiciliée au n°8 Rue GHAR EL MELH LE KRAM OUEST TUNIS, non immatriculée au Registre National des Sociétés qui a loué le Fonds de Commerce sous indiqué à Monsieur Chawki Ben ENNOURI Ben Lakhdar bou khili qui est immatriculé au RNE sous le n°1819125/S a vendu à Madame SONDESS BEN EL ARBI BEN EL HAJ EDDAHMANI ENNAFFATI, titulaire de la C.I.N n°00313607 délivrée à TUNIS le 20/01/1997 Résident à Létsanger domicilié chez son AVOCAT maître LANDOLSI SOFIANE sis au 2 TER Avenue de MADRID TUNIS, la totalité du fonds de commerce ayant pour activité la vente des fruits et légumes sis à la place farhat hached n°4 Bis l'Aéroport la Goulette TUNIS.

Les éventuelles oppositions doivent être faites dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne en les lieux du fonds de commerce même sis à la place farhat hached n°4 Bis l'aéroport la goulette TUNIS.

Le présent avis est paru au Journal ACHOUROUK daté du 17/04/2026 sous le N°681 ainsi qu'au Journal le Quotidien daté du 17/04/2026 sous le n°681.

2026401331FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 03 avril 2026 enregistré à la recette des finances de Borj Louzir en date du 07-04-2026 sous le N°26201282 quittance MO30571, Mr Sami Ben Taoufik Ben Mohamed Bouguecha domicilié à l'Avenue Fatouma Bourguiba - Soukra Sidi Farj - Ariana, a cédé à la Société «Maison Asma», siège social sis à l'Avenue Fatouma Bourguiba Soukra Sidi Fraj -Ariana, le fonds de commerce exploité dans le local sis à l'Avenue Fatouma Bourguiba - Soukra Sidi Fraj - Ariana exploité actuellement vente de moquettes, rideaux et plafonds suspendus ainsi que la conception de décor, avec tous ses éléments incorporels et sans ses éléments corporels.

Les oppositions pourront être signifiées dans les vingt jours suivant la publication au J.O.R.T, au siège de la société «Avocats du contentieux et de affaires» situé à l'immeuble «Ibn Charaf» rez-de-chaussée sis au 03 rue «Ibn Charaf» - Le Belvédère - 1000 -Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Le Quotidien» et «ECHOUROUK» du 17-04-2026.

2026401332FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé édité par maître Khadraoui Hichem, enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 11/01/2026 (Q.n°M009334) enregistré sous N°26300267), Société BALSAM ET FRERES, société à responsabilité limitée, siège social situé à l'Av. H. Bourguiba menzel jemil, son seul identifiant 1596712S, son gérant monsieur BALSAM ETTAYEB titulaire de la carte d'identité nationale N°08997117 du 16/07/2018 loue à MONSIEUR MONDHER ETTAYEB titulaire de la carte d'identité nationale N°11399102 du 26/11/2021 tout le fonds de commerce utilisé pour le commerce générale des produits alimentaires en détail, situé à l'avenue Habib Bourguiba Menzel jemil 7080 Bizerte avec tous ses constituants moraux et matériels.

Les oppositions sont acceptées chez le locataire MONDHER ETIAYEB sis à khrayeb menzel jemil Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce dans le JORT.

Cette annonce est publiée au journal "Echourouk" du 4/3/2026.

2026R01161FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Cité Attadhamen quittance n°M029446 enregistrement n°26301462 La société Dream Deco, ayant le matricule fiscal 1276158H, a loué à Mr. Manoubi Ben Ahmed Sabri, la totalité du fonds de commerce destiné pour d'ameublement et de décoration situé 'machikhat' El Mnihla, Ariana, pour une durée de 36 mois, du 1er février 2026 au 31 janvier 2027, renouvelables.

Cet avis a été publié dans Le Quotidien le 16 avril 2026.

2026R01168FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

Suivant contrat d'un fonds de commerce à la recette des finances Bardo le 03/04/2026, quittance n°M029754 enregistrement n°26301470 Mr. Montasser Ben Kaddour a loué à Mr. Mohamed Awaini la totalité du fonds de commerce situé au 35, rue Mongi Slim, Bardo 2000 pour une durée de 4 ans non renouvelables, du 1er avril 2026 au 31 mars 2030 destiné pour la vente de fruits secs.

Cet avis a été publié dans le journal Le Quotidien le 19 avril 2026.

2026R01169FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole et de pêche

Suivant décision du gouverneur de Sousse en date du 28/04/2017 et au terme d'un procès-verbal en date du 27/01/2026 enregistré à la recette des finances d'Enfidha le 02/02/2026 sous N°26700209 Quittance N°M008078, il a été constitué :

Dénomination : Groupement de Développement Agricole et de pêche Grimit 6

Objet de l'intervention : Développement agricole et valorisation des produits agricoles

Zone d'intervention : Grimit 6 - Enfidha

Siège social : Grimit 6- Délégation Enfidha - Sousse

Président : Belaid Aich

Trésorier : Hichem Ameur

Membre : Ajmi Harrath.

2026S00518APSF1

Homologation de résolutions

Nomination d'un nouveau bureau syndical

Syndic des copropriétaires Résidence Nord Hilton Bloc E,

Domicilié à Résidence Nord Hilton - Bloc E, Rue Micipsa "ex Tanit",

Notre dame - Mutuelle Ville 1082 Tunis - Tunisie

Suite au Procès-verbal PV de l'assemblée générale élective en date du 22 Novembre 2025 signé et enregistré à la recette des finances cité Mahrajéne sous le n°267008751 quittance n°M010611 en date du 23 Mars 2026 et l'accord de la municipalité de Tunis en date du 7 février 2026 sous le numéro 298; le nouveau bureau est élu pour un mandat de trois ans et composé de :

- Président : Dr. Riadh BOUMAIZA

- Vice-président : M. Mehdi MALOUCHE

- Trésorière : Mme Sémia ZOUARI épouse GORGI

- Trésorier Adjoint : M. Moez JELIBI

- Secrétaire Générale : Mme Sarra KNANI.

Membres :

- Mme Olfa ARFAOUI épouse AMARA

- M. Ali JEBIRA

- M. Foued MEZRANI

- Mr Wissem MNAKRI

- Mme Jaouida ABDELMOULA.

2026401322APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître NAJLA JAZI

PARTIE POURSUIVANTE : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre nationale des entreprises sous le matricule fiscal et unique n°00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

PARTIES SAISIES : Mr Saad Naffeti, titulaire de la CIN n°04496612, fonctionnaire, résident à la Soukra sahli, cité Ben Kilani.

L'AVOCAT POURSUIVANT : Maître NAJLA JAZI Avocate à la cour de cassation; demeurant au REZIG CENTRE BLOC D APPARTEMENT 5 Sidi REZIG MF : 0849122/Y.

PROPRIETE SAISIE : Il s'agit de 124/248 parts indivises revenant à Mr Saad naffeti objet du titre foncier n°7103 Ariana dénommé «ALWESLATI 1» qui se situe à la rue Mansour Ibn Ziri à la soukra sahli il s'agit d'une maison qui est accessible à travers un espace avant non couvert, elle se compose d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 100 m² qui contient un salon, des chambres à coucher une salle de bain, le bien est équipé de l'électricité, de l'eau et du gaz naturel, ses plafonds sont en dalle, ses murs en briques et ses sols sont revêtus de carreaux en mosaïque, le sol de la cuisine et de la salle de bain est en carrelage, les portes sont en bois ordinaire, l'ensemble du bien est en bon état de point de vue construction et dispose de toutes les commodités nécessaires et accessoires.

MISE A PRIX : 241.009 .066 D frais et honoraires d'Avocat en sus.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : la vente de la propriété aura lieu LUNDI 18/05/2026 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de l'ARIANA. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de l'ARIANA ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2026R01136VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

1- Le créancier saisissant : La Banque Tuniso-Saoudienne (anciennement Stusid Bank), société anonyme inscrite au registre du commerce sous le N° B 16641997, représentée légalement par son représentant légal, identifiée sous le numéro unique 013026/E, dont le siège social est situé au 32, rue Hédi Karray, 1082 Cité El Mehrajène, Tunis.

2- L'avocat poursuivant : Maître Samir Naouar, avocat auprès de la Cour de cassation, dont le cabinet est sis à Résidence Bab El Kram, Monastir, et identifié sous le N° unique 789178F.

3- Les débiteurs saisis :

- Le débiteur principal : La société FANTASTICO PLUS, représentée légalement par son représentant légal, identifiée sous le N° unique G/A/M000 1151760, dont le siège est sis à la rue de l'Environnement (anciennement rue des Opérations du Sahel), 5020 Jemmal, Monastir.

- Caution réelle et caution personnelle solidaire : Habib Ben Mohamed Ben El-Ajmi Kaabia, gérant de société, domicilié au 12, rue Mongi Bali, Jemmal, Gouvernorat de Monastir.

- Caution personnelle solidaire : Aymen Ben Habib Ben Mohamed Kaabia, gérant de société, domicilié rue de la Liberté, 5020 Jemmal, Gouvernorat de Monastir.

4- Le bien immobilier mis en vente : Le bien consiste en la totalité de la propriété appelée "Chams 14", objet du titre foncier n°101018 Sousse, correspondant à la parcelle n°79 du plan de lotissement du titre foncier n°88194 Sousse, d'une superficie de 74 m², propriété de la caution personnelle et du garant hypothécaire Habib Ben Mohamed Ben El-Ajmi Kaabia :

Il s'agit d'un petit appartement situé au fonds à gauche du 5ème étage d'un immeuble mixte (résidentiel et commercial) comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée et 7 étages, situé du côté est de l'avenue du 15 Octobre, à Sousse, dans le périmètre communal.

- Description de l'appartement : L'appartement comprend un salon et hall d'entrée, deux chambres à coucher, une cuisine avec séchoir et une salle de bain.

- Limites du bien : Sud : Appartement n°78 ; Est : Appartement n°80 ; Nord (en dessous) :

Toiture; Ouest : Avenue 15 Octobre

- Equipements : Le bien est raccordé à l'eau potable, à l'électricité, au gaz naturel et au réseau d'assainissement.

Il se trouve dans un immeuble équipé d'un ascenseur automatique, bâti en briques creuses avec ossature en béton armé.

Sols en carrelage granito, salle de bain équipée avec carrelage mural, cuisine avec plan de travail, rangements et carrelage mural.

Menuiserie intérieure et extérieure en bois, fenêtres et porte balcon en aluminium, volets roulants en PVC motorisés.

5- Charges grevant le bien :

1. Hypothèque volontaire sur la totalité du bien en faveur de Stusid Bank (actuellement Banque Tuniso-Saoudienne) pour un montant de 120.000 dinars.

2. Majoration de dette sur l'ensemble du bien pour 20.000 dinars,

3. Majoration de dette pour 261.429 dinars.

4. Majoration de dette pour 80.000 dinars

6. Mise à prix : la mise à prix du bien a été fixé à cent quarante-huit mille dinars (148.000 D) auxquels s'ajoutent les frais fixés.

7- Date et lieu de la vente aux enchères : La vente se tiendra auprès de la Chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sousse (1), le lundi 18 mai 2026, à 9h du matin et au-delà.

8- Visite du bien : tous les jours de la semaine. La participation à la vente aux enchères n'est autorisée que par l'intermédiaire d'un avocat, après dépôt d'au moins un tiers du prix de départ avant l'adjudication à la Caisse des dépôts et consignations, ou par la présentation d'un chèque certifié, ou d'une garantie bancaire irrévocable, à l'exception de la personne chargée de l'adjudication.

Les étrangers doivent obtenir une autorisation du gouverneur de la région où se situe le bien.

Le cahier des charges peut être consulté au greffe du tribunal de première instance de Sousse (1) ou au cabinet de l'avocat chargé de l'adjudication mentionné ci-dessus.

2026S00520VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A LA SUITE D'UNE SAISIE IMMOBILIERE

Maître Aida Ben Ayed Chaari, avocate à la cour de cassation, dont le cabinet est sis au 61 rue Hédi Cheker, immeuble Frikha, escalier gauche, 2ème étage, Sfax

Le poursuivant : La Recette des Finances Gremda Sfax en son représentant légal son adresse aux services de la recette des finances route Gremda Sfax.

Le débiteur saisi : Hazem Ben Abdelraouf Fourati, ayant son domicile, route de Gremda km 3, la ceinture de Sfax, vente des rideaux; titulaire de la carte d'identité nationale n°05359750, son identifiant fiscal n°824048Y.

L'avocat poursuivant : Maître Aïda Ben Ayed Chaari, avocate à la Cour de cassation, titulaire de matricule fiscal FP1009394, ayant son étude au 61 rue Hédi Chaker, immeuble Frikha, escalier gauche, 2ème étage, Sfax.

Immeubles à vendre :

1/ Un bien immobilier objet du titre foncier n°51909 Sfax, connu sous le nom «Charfi VII». Il consiste en un terrain agricole bornée de toutes parts par de modestes talus en terre, planté de 100 oliviers, situé sur la route de Menzel Cheker km 59 dans un endroit nommé la vocanri au sud-ouest de bouthadi au sud de la route de sud Oklat Limaya à Oklat Teryaka et précisément d'un chemin agricole menant à la route principale à une distance d'environ 2000 mètres. Le terrain est situé dans un endroit d'aspect Agricole, sa superficie : 49990 m², Référence : titre original n°255443 Sfax.

2/ Un bien immobilier objet du titre foncier n°113770 Sfax, connu sous le nom «Venus 9». Il consiste en un cellier situé au rez-de-chaussée d'un immeuble composé de trois étages (R+2), situé à Sfax, route de Gremda km 4 et précisément la rue Mohamed Jemal liant entre la route de Teniour et la route de Gremda km 4, limité au Sud par un voisin et à l'est un voix de 12 mètres et un voisin du côté ouest et au nord la rue de Mohamed Ejmal de 20 mètres. L'immeuble est situé dans une zone à vocation résidentielle et variée. Le cellier est d'une superficie de 6 m², divisé en 6 parties, son entrée à l'est donnant sur un parking pour les véhicules, son sol en béton, son plafond en béton armé d'un hauteur de 3,20 mètres. Référence : titre originale n°109128 Sfax.

3/ Les parties communes indivises de 3,917 /94 parts, lui revenant en propriété sur l'immeuble objet du titre foncier n°114834 Sfax dénommé Olfa 21. Il consiste en un appartement à usage d'habitation situé au premier étage d'un immeuble appelé «Aziza», composé de 7 appartements (R+ 6), situé à la limite ouest de la route de Tunis km 4,5, Sakiet Ezzit Sfax, son

superficie couvert : 94 m² divisé en 94 parts, ainsi que des parties communes et indivises de l'immeuble sus mentionné, l'entrée de l'appartement au Nord donnant sur un couloir commun, des murs enduits de plâtre et peintes, un plafond en béton armé avec plâtre, se compose d'une salle de réception ayant une porte ouvrant du côté sud sur une terrasse et deux chambres et une cuisine et un salle de bain bien équipée, l'appartement est raccordé à l'électricité et de l'eau et dans l'immeuble où est situé il y a deux ascenseurs électriques. Titre original n°81365 Sfax.

La mise à prix :

1/ La mise à prix du bien immobilier situé à la délégation de Menzel Cheker Sfax, consistant en un terrain agricole objet du titre foncier 51909 Sfax est 200.000,000 dinars d'après l'estimation des experts Mohamed Walha, Abd et Hafidh Fakhfekh et Mohsen Bouzid suivant leur rapport en date du 28/04/2025 en vertu de l'ordonnance sur requête n°23-10254 rendue par le président du Tribunal de première Instance de Sfax en date du 31/10/2023.

2/ La mise à prix du bien immobilier consistant en un cellier objet du titre foncier n°113770 Sfax est 12.000.000 dinars d'après l'estimation des experts Mohamed Walha, Abd el Hafidh Fakhfekh et Mohsen Bouzid suivant leur rapport en date du 28/04/2025 en vertu de l'ordonnance sur requête n°23-1 0254 rendue par le président du Tribunal de première Instance de Sfax en date du 31/10/2023.

3/ La mise à prix des parts 3.917 / 94 parts de l'appartement à usage d'habitation situé à la route de Tunis km 4.5 Sfax objet du titre foncier n°114834 Sfax est 6.250.000 dinars d'après l'estimation des experts Mohamed Walha, Abd et Hafidh Fakhfekh et Mohsen Bouzid suivant leur rapport en date du 28/04/2025 en vertu de l'ordonnance sur requête n°23-10254 rendue par le président du Tribunal de première Instance de Sfax en date du 31/10/2023.

Date et lieu des enchères publiques :

La vente des biens immobiliers précitées sera faite à la salle des ventes immobilières du Tribunal de première Instance de Sfax au Palais de la justice sis à la rue Abou Kacem Chebbi Sfax et ce le lundi dix huit Mai deux mille vingt six (18/05/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes :

Visite de l'immeuble : la visite des biens immobiliers à vendre est possible tous les jours de la semaine au cours de l'horaire de travail.

Pour consulter le cahier des charges, il y a lieu de contacter l'avocat poursuivant Maître Aida Ben Ayed Chaari ayant son bureau 61 rue Hédi Cheker immeuble Frikha, escalier gauche deuxième étage Sfax ou le Greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax1.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix par chèque certifié conformément à la loi.

Les enchères sont faites sur la base de la mise à prix précitée en sus des divers frais.

2026X00555VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40 %

Maître Nabil BOUCHAALA

Avocat à la cour de cassation

Rue Taher Sfar immeuble centre marhaba bloc B mezzanine n°1 Sfax

Le copropriétaire saisissant : Mohamed ben Hamed ZGHAL, retraité, CIN : 010117380, demeurant à la route gremda km 2 impasse Abdelmoula Sfax, son domicile élu chez son avocat Maître Nabil BOUCHAALA sis à la Rue Taher Sfar immeuble centre marhaba bloc B mezzanine n°1 Sfax.

Les copropriétaires saisis : 1/ Adel ben Hamed ZGHAL, retraité, demeurant à la route menzel chaker kassas n°4 impasse Abid Sfax. 2/ Jamel ben Hamed ZGHAL, ingénieur dans une société pétrolière, demeurant à la route menzel chaker kassas n°4 Sfax. 3/ Faiza bent Hamed ZGHAL, sans profession, demeurante à route mharza km 3 à côté du café Dagdoug Sfax. 4/ Sabeh bent Hamed ZGHAL, sans profession, demeurante à route gremda km 8 merkez ayadi impasse Jribi Sfax. 5/ Rafik ben Hamed ZGHAL, journalier, demeurant à route gremda km 2 impasse Abdelmoula Sfax. 6/ Rouhia bent Hamed ZGHAL, sans profession, CIN : 00345060, demeurante à rue ennanâe Radés meliane Ben Arous. 7/ les héritiers de feue Essaida bent Hamed ZGHAL : ses enfants majeurs issus de son mariage avec son époux prédécédé - Sami CHAKROUN, couturier, CIN : 01328832, demeurant à la route lafrane km 6 impasse Bjaoui Sfax. - Leila CHAKROUN, sans profession, CIN : 05266466, demeurante au 28 avenue Habib Bourguiba immeuble SNIT 3ème étage Sfax. - Faten CHAKROUN, sans profession, CIN : 05330534, demeurante à kassas Teboulbi km 6,5 Sfax. - Sofiene CHAKROUN, employé dans une société, CIN : 05300723, demeurant à rue sidi Zid résidence eljaneh app n° C74 aouina Tunis. - Dorra CHAKROUN, technicienne supérieure, CIN : 08860550, demeurante au 40 avenue Hedi Chaker immeuble zayatin 4ème étage Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Nabil BOUCHAALA, avocat à la Cour de cassation, sis à la Rue Taher Sfar immeuble centre marhaba bloc B mezzanine n°1 Sfax, MF : 0765064S/A/P/000.

L'immeuble saisi : la totalité du terrain sis à la route gremda km 2 impasse Abdelmoula Sfax tel que décrit dans le rapport d'expertise établi par Adel Eleuch le 14/02/2025, consistant en un terrain clôturé des quatre côtés, mesurant de l'est à l'ouest du côté sud et nord 38 m, du sud au nord du côté Est et ouest 26 m avec une légère déviation au croisement des deux rues nord et ouest (5m du côté nord x

5m côté ouest) prélevée au profit de la voie publique pour que sa superficie totale soit de 975,50m² : ((38m x 26m) - (5m x 5m /2)). Le terrain est limité du côté sud et Est par des voisins, du côté nord par un passage d'une largeur de 8m et du côté ouest par une rue d'une largeur de 10m dénommé rue Rachid Ayoub d'où son entrée. Sur ce terrain est édifiée une habitation ancienne composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage supérieur. Toutefois, l'objet de la saisie se limite uniquement au rez-de-chaussée et au terrain y afférent à l'exclusion de l'étage supérieur et des escaliers extérieurs. La superficie couverte du rez-de-chaussée est de 190m², se composant de 4 chambres, un hall, une cuisine, une salle de bain, une véranda orientée sud, un séchoir, un escalier intérieur qui mène à l'étage et dont la porte supérieure doit être condamnée afin qu'il ne constitue pas un accès vers le rez-de-chaussée et un garage situé au nord. Au dessus du rez-de-chaussée se trouve deux appartements indépendants qui ne sont pas concernés par la saisie, chacun avec les escaliers extérieurs qui y mènent en tant qu'accès. Les escaliers donnent sur une impasse du côté nord : un premier escalier orienté Est puis sud mène à l'appartement revenant à Mohamed ZGHAL, d'une largeur de 1m et d'une longueur de 06m et un second escalier orienté sud puis Est mène à l'appartement revenant à Rafik ZGHAL, d'un largeur de 1 m et d'une longueur de 6,3m.

Leur superficie de 12,30 m² ainsi que la partie du terrain du côté sud d'une superficie de 266m² (7m x 38m) réservée au profit de la voie publique tel que projetée au plan d'aménagement urbain sont prélevées faisant réduire ainsi la superficie du terrain objet de la saisie à 697,20m² détaillés comme suit : 975,50m² - (266m² + 12,30m²).

La mise à prix : Elle est fixée à deux cent cinquante cinq mille neuf cent soixante dinars (255.960,000 D) après déduction de la mise à prix de 40 %, frais en sus.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Victor Hugo Sfax et ce le lundi 18/05/2026 à neuf heures (9H) du matin et les heures qui suivent.

La visite de l'immeuble : Elle peut s'effectuer chaque jour dans les heures du travail.

2026X00558VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

(74.226.719)

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE n°0000110F.

Partie saisie : Fadhel Ben H'ssan Gomri, titulaire de la CIN N°05248530, gérant de société, demeurant à Battriya Djebeniana, gouvernorat de Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°160540 Sfax, dénommé «El Fadhel», situé dans la délégation de Djebeniana, gouvernorat de Sfax, sur la voie secondaire reliant Djebeniana à El Hencha, à 500 m de ladite route et à 2300 m du centre-ville de Djebeniana, elle consiste en une parcelle de terrain de forme irrégulière, d'une superficie totale de 6127 m², clôturée uniquement du côté sud par un mur.

Elle comprend 18 pieds d'oliviers de grande taille et d'un âge avancé, plantés de manière ordonnée, avec une production saisonnière moyenne d'environ 150 kg d'olives. La parcelle comporte également 6 emplacements non plantés (trous). La zone dans laquelle se situe l'immeuble est desservie par l'électricité.

Remarque : la vocation du bien est agricole et il est situé en dehors de la zone industrielle. Celle-ci en est séparée par une rue prévue au plan d'aménagement urbain, d'une largeur de 16 m, dont la réalisation est projetée sur toute la limite sud. L'assiette de cette rue, d'une superficie d'environ 1500 m², sera entièrement déduite du terrain, ce qui réduira sa superficie à environ 4627 m².

La mise à prix : 215.000.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 25/05/2026 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Victor Hugo Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X00560VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

(74.226.719)

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque de Tunisie et des Emirats, Société Anonyme, inscrite au RNE sous le n°0015094B, siège social actuel est au lot AFH - BC8 Boulevard Beji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis ayant son domicile élu à l'étude de son avocate maître Ben Abdallah Rim sise à rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax - en sa qualité de créancier hypothécaire.

Parties saisies : 1) Lamia Bent Amer Koubâa, titulaire de la CIN n°01312596, gérante de société, demeurante au 12 Rue Ali Ben Ghedhahem, Sakiet Ezzit, fax - en sa

qualité de caution réelle et solidaire - 2) Amine Ben Amer koubâa, titulaire de la CIN n°05394551, ouvrier, domicilié au 627, Avenue Bourguiba, Sakiet Ezzit, Sfax - en sa qualité de caution réelle et solidaire -

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah ayant son étude à la rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D Sfax.

Les Immeubles objet de la saisie :

Les immeubles faisant l'objet de la saisie sont 16 immeubles situés dans un bâtiment connu sous le nom d'Immeuble Koubaa, sis à l'avenue Majida Boulila, Sfax, comprenant un rez-de-chaussée, un entresol (mezzanine) et six étages, ainsi que les parties communes et indivises relevant de chaque titre foncier et provenant du titre foncier n°3775 Sfax.

Les immeubles sont détaillés comme suit :

- deux immeubles au rez-de-chaussée

1) La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°100958 Sfax, dénommé «Al-Amana 2» il s'agit d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble, à l'angle sud-ouest, portant le n°2 selon le plan de l'Office de la Topographie, sa superficie couverte est 23 m². Entrée : ouest, par une porte coulissante donnant sur une impasse. Revêtement du sol est parterre; murs enduits et peints; plafond en béton armé, hauteur 3,20 m, Le local est loué à l'Hôtel Amine, qui l'utilise comme extension de la cuisine.

2) La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°100972 Sfax, dénommé *«Al-Amana 16». Il s'agit d'un local commercial situé du côté nord du rez-de-chaussée, portant le n°16 Superficie 8 m². Entrée : nord, par une porte coulissante sur l'Avenue Majida Boulila. Sol en carreaux, murs enduits et peints, plafond en béton armé (3,20 m). Le local est loué à Badr Eddine El-Kharrat, exploité pour la fabrication et la réparation de clés depuis environ 30 ans, moyennant un loyer mensuel de 480 dinars.

Un immeuble à l'entresol (mezzanine) :

3) La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°100981 Sfax, dénommé *«Al-Amana 26» c'est un appartement situé à l'angle sud-Est de l'entresol (mezzanine), portant le n°26 * sa superficie 59 m². Entrée : ouest sur un couloir commun. Sol en carreaux, murs enduits et peints, plafond en béton armé (2,80 m). Il comprend un hall, deux pièces, une cuisine équipée de placards bas et une salle d'eau entièrement équipée.

*2 immeubles au 1er étage :

4) La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°100995 Sfax, dénommé *«Al-Amana 41», c'est un appartement situé du côté sud du 1er étage, portant le n°41 du plan, sa superficie est 55 m², accessible actuellement à travers l'Hôtel Amine. Il comprend un salon, deux chambres dont une avec placard mural, et une salle de bain équipée

5) la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°100997 Sfax dénommé «Al- Amana 43» il s'agit d'un appartement situé du côté sud du 1er étage, portant le n°43 du plan, Superficie 47 m², Entrée Est sur un couloir commun. Il comprend un hall, une cuisine équipée, deux chambres et une salle d'eau équipée.

*Un immeuble au 2ème étage

6) la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°101016 Sfax, dénommé «Al-Amana 63», Appartement situé du côté nord du 2ème étage, portant le n°63 du plan, superficie 62 m², Entrée nord sur un couloir commun. Il comprend un hall, un couloir, une cuisine équipée, 2 chambres dont l'une ouvre sur un balcon nord, et une salle de bain équipée.

*trois immeubles au 3ème étage

7) la totalité de l'immeuble objet du Titre foncier n°101038 Sfax dénommé «Al-Amana 86», Appartement situé à l'angle sud-Est du 3ème étage, portant le n°86 du plan, superficie 59 m², Entrée ouest sur un couloir commun, il comprend. Un Hall, 2 chambres, une cuisine équipée avec balcon Est et une salle de bain équipée.

8) la totalité de l'Immeuble objet du titre foncier n°101036 Sfax, dénommé «Al-Amana 84», consistant en un appartement situé du côté sud du 3ème étage, d'une superficie de 53 m², portant le numéro 84 selon le plan. Son entrée est orientée au nord sur un couloir commun. Il comprend un hall, un couloir, une cuisine équipée, deux chambres et une salle de bain équipée.

9) la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°101034 Sfax, dénommé «Al-Amana 82», c'est un appartement situé du côté sud du 3ème étage, d'une superficie de 54 m², portant le numéro 82 selon le plan. Entrée nord sur un couloir commun. Il comprend un hall, un couloir, une cuisine équipée, 2 chambres et une salle de bain équipée.

Trois immeubles au 4ème étage :

10) La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°101054 Sfax, dénommé «Al-Amana 103» c'est un appartement situé du côté nord du 4ème étage, d'une superficie de 62 m², portant le numéro 103 selon le plan, Entrée sud sur un couloir commun. Il comprend un hall, un couloir, deux chambres dont l'une munie d'une porte ouvrant sur un balcon nord, une cuisine équipée et une salle de bain équipée.

11) La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°101060 Sfax, dénommé «Al-Amana 109», consistant en un appartement situé du côté nord du 4ème étage, d'une superficie de 47 m², portant le numéro 109 selon le plan. Entrée sud sur un couloir commun. Il comprend un hall, un couloir, une cuisine équipée, deux chambres dont l'une dotée d'une porte ouvrant sur un balcon nord, ainsi qu'une salle de bain équipée.

12) la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°101057 Sfax, dénommé «Al-Amana 106», consistant en un appartement situé à l'angle sud-Est du 4ème étage, d'une superficie de 59 m², portant le numéro 106 selon le plan. Entrée ouest sur un couloir commun. Il comprend un hall, deux chambres, une cuisine équipée

comportant une porte ouvrant à l'Est sur un balcon, et une salle de bain équipée.

Trois immeubles au cinquième étage :

13) la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°101076 Sfax, dénommé «Al-Amana 126», consistant en un appartement situé à l'angle sud-Est du 5ème étage, d'une superficie de 59 m², portant le numéro 126 selon le plan. Entrée ouest sur un couloir commun. Il comprend un hall, deux chambres, une cuisine équipée avec porte ouvrant à l'Est sur un balcon, et une salle de bain équipée.

14) la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°101077 Sfax, dénommé «Al-Amana 127», consistant en un appartement situé à l'angle nord-Est du 5ème étage, d'une superficie de 66 m², portant le numéro 127 selon le plan. Entrée ouest sur un couloir commun. Il comprend un hall, un couloir, trois chambres, un balcon Est et un balcon nord, une cuisine équipée de placards bas comportant une porte ouvrant à l'Est sur un balcon nord-Est, ainsi qu'une 1 salle de bain équipée.

15) la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n° 101079 Sfax, dénommé «Al-Amana 129», consistant en un appartement situé du côté nord du 5ème étage, d'une superficie de 47 m², portant le numéro 129 selon le plan. Entrée sud sur un couloir commun. Il comprend un hall, un couloir, deux chambres dont l'une avec balcon nord, une cuisine équipée de placards bas et une salle de bain équipée.

Un immeuble au sixième étage :

16) la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°101084 Sfax, consistant en un appartement situé du côté sud du 6ème étage, d'une superficie de 20 m², portant le n°135 selon le plan. Entrée Est sur un couloir commun. Il comprend un hall et une chambre sans salle d'eau.

Tous les appartements disposent d'un sol carrelé; de murs enduits et peints ; d'un plafond en béton armé d'une hauteur de 2,80 m et d'un raccordement à l'eau et à l'électricité.

L'état général de la construction est moyen et l'immeuble est équipé d'un ascenseur.

La mise à prix pour chaque appartement, selon l'estimation de l'expert M. Mohamed Walha, frais en sus :

Etage	Dénomination	Titre foncier	Mise à prix
Rez-de-chaussée (magasin)	Al-Amana2	100958 Sfax	87.500.000D
Rez-de-chaussée (magasin)	Al-Amana16	100972 sfax	54.500.000D
Mezanine (appart)	Al-Amana59	100981 sfax	83.000.000d
1er étage	Al-Amana41	100995 sfax	82.500.000D
1er étage	Al-Amana43	100997 sfax	66.000.000d
2ème étage	Al-Amana63	101016 sfax	87.000.000d
3ème étage	Al-Amana86	101038 sfax	80.000.000d
3ème étage	Al-Amana84	101036 sfax	69.000.000d
3ème étage	Al-Amana82	101034 sfax	70.000.000 d
4ème étage	Al-Amana103	101054 sfax	84.000.000 d
4ème étage	Al-Amana109	101060 sfax	63.500.000 d
4ème étage	Al-Amana106	101057 sfax	77.000.000 d
5ème étage	Al-Amana126	101076 sfax	74.000.000 d
5ème étage	Al-Amana127	101077 sfax	89.000.000 d
5ème étage	Al-Amana129	101079 sfax	61.000.000 D
6ème étage (Studio)	Al-Amana135	101084 sfax	25.000.000D
			1.153.000.000D

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 25/05/2026 à 9h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance Sfax sis à rue Aboukacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X00561VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

- Le créancier saisissant : Ridha Ben Abdallah Ben Sliman, journalier, demeurant à houmet souk Djerba, son domicile élu chez cabinet Maître Sami Akrout Avocat à la cour de cassation, sis au 5 rue sidi abess houmet souk Djerba.

- Le débiteur saisi : Moncef Ben Abdallah Ben Sliman, Travailleur à l'étranger, demeurant à Houmet Essouani houmet souk Djerba.

- L'avocat poursuivant : Maître Sami Akrout Avocat à la cour de cassation, 5 rue sidi abess houmet souk Djerba, Matricule fiscal : 911220/E.

- L'immeuble saisi : Immeuble Bâti utilisé comme garage son entrée est de l'est, à une grande porte en bois de couleur marron sa superficie égale à 20m² son état de construction est moyen, situé dans le coin sud ouest des autres immeubles de Ben Sliman, limité de sud par Kamoun et de 03 autres cotés par famille Ben Sliman, l'immeuble est situé à houmet Essouani houmet Souk Djerba, sa superficie couverte est 20 m².

- Le prix d'ouverture : Trente trois mille deux cent dinars 33200.000 dt.

- Date et lieu de l'adjudication : Le Lundi 18/05/2026 à partir de neuf heures (9 h00) du matin auprès du tribunal de première instance de Djerba.

- La visite de l'immeuble saisi : Quotidiennement à partir de huit heures (8h) du matin jusqu'à dix huit heures (18h).

2026401323VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

CABINET MAITRE KAMEL BEN FREDJ

AVOCAT A LA COUR DE CASSATION

27 BIS, RUE DE LIBAN TUINS

TEL : 71 280 156

FAX : 71 280 092

MF : C 818492

PARTIE POURSUIVANTE : PARTIE POURSUIVANTE ; TUNISIAN SAUDI BANK, immatriculée au registre des entreprises sous l'identifiant unique N°0013026 SON AVOCAT ELU MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27 BIS, RUE DE LIBAN TUNIS.

PARTIE SAISIE : La société KCHAOU METAL immatriculée fiscal : 0923647T dont le siège social à Tunis zahrouni Rue Hmida Hammami N°27.

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27 BIS, RUE DE LIBAN Tunis.

L'IMMEUBLE SAISI : La totalité des parts indivises soient 500/16601 et les parts indivis soient 54011 6240 revenant à la partie saisie dans le titre foncier N°74343 Tunis et le titre foncier N°52693, dénommé «ardh chrif II». Il s'agit de deux lots de terrains mitoyens contenant des bâtiments démolis.

MISE A PRIX : La mise à prix après remise de 40% est fixée à 1004640d 000.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le lundi 18/05/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de TUNIS 2.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis 2.

2026401337VEPA1

Avis aux créanciers

Avis au public

Décision judiciaire de première instance Tunisie2 nommée la liquidatrice Hamrouni Houda de liquider de tirage immobilier sous titre foncier n°94861 Tunis sous le contrôle du juge Mohamed ben Rezg.

2026R01167VEPA2

Vente des parts indivises des titres fonciers n°111924 -2444-1390 Sousse

CONSTITUER DES BATIMENTS

En vertu de la décision judiciaire rendu par le juge de la faillite du tribunal de première instance de Sousse2 le 27/06/2025 dossier sous le n°09, il a été décidé :

La vente «des parts indivises des titres fonciers n°111924-2444-1390 Sousse constituer des bâtiments» sis à SIDI ESSIDEN (grimit) - ENFIDA 4030 SOUSSE. Le prix a été fixé de 212.178,000 dt.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite Mr HATEM NASRI sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 29 avril 2026 ou directement au bureau de Mr le syndic au plus tard à 17 heures.

Pour plus de renseignement, contacter le numéro au suivant : 73214511.

2026S00522VEPA2

AVIS DE DISTRIBUTION

Suite à la décision N°108 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Mahdia ordonnant l'ouverture de la procédure de

distribution des deniers provenant de la vente sur saisie des biens du débiteur abdessalem hafsa déposés à la caisse des dépôts et consignations le 13/02/2019 quittance n° M009268.

Suite à la demande de distribution des deniers présentée au greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia par Maître Atitallah Adel Avocat pour le compte de Banque Internationale Arabe De Tunisie. Tous créanciers qui entend participer à la distribution des deniers doit, en application de l'article 468 CPCC, dans les trente jours de la publication au journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe de tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2026X00562VEPA2

AVIS DE DISTRIBUTION

Suite à la décision N°178 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de sfax 2 ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la vente sur saisie des biens du débiteur mohamed fourati déposés à la caisse des dépôts et consignations le 21/01/2026 quittance n°M005253.

Suite à la demande de distribution des deniers présentée au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax2 par Maître Atitallah Adel Avocat pour le compte de Banque Internationale Arabe De Tunisie. Tous créanciers qui entend participer à la distribution des deniers doit, en application de l'article 468 CPCC, dans les trente jours de la publication au journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe de tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2026X00563VEPA2

APPEL D'OFFRES VENTE D'UN TERRAIN

Société LA CERAMIC - SA

Identifiant Unique : 0381386B

Dans le cadre du jugement N°1041 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 15 Janvier 2026, se rapportant au redressement de la société LA CERAMIC, et en exécution de l'ordonnance émanant de Monsieur le juge commissaire en date du 16/03/2026, le contrôleur de l'exécution se propose de mettre en vente par appel d'offres d'un terrain nu d'une superficie de 1255 m² objet du titre foncier N° 154180 Tunis, sis aux Berges du lac Tunis.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au cabinet du contrôleur de l'exécution, domicilié à la Rue Irak Centre Galaxie Bloc B 7ème Etage 1002 Tunis - Tél : 71 830 168, pour retirer le cahier des charges contre le paiement de 100 dinars.

La visite du terrain est fixée après le retrait du cahier des charges et suite à un rendez vous avec le cabinet du contrôleur de l'exécution.

Les offres doivent être adressées par rapide poste sous plis fermé au plus tard le 04 Mai 2026, le cachet de la poste fait foi.

2026401326VEPA2

Nomination d'un liquidateur pour les biens communs

Par ordonnance sur requête n°13077 rendue par le tribunal de première instance de Nabeul le 24/11/2025, la nomination de Mme Imen Sdiri, situé au 44, rue de la Liberté, 4ème étage, bureau n°404, entant que liquidateur des biens communs entre Mme Nawel Missaoui, titulaire de la carte d'identité nationale n°09236525 délivrée à Tunis le 12/03/2013 et son ex-mari, Mr YAMEN EL MENAA, décédée le 13/12/2015 afin de procéder à l'établissement d'un inventaire des biens communs et des dettes y afférentes.

Tout créancier de l'une ou l'autre partie est tenu de produire les justificatifs de ses créances au cabinet du liquidateur, directement ou par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis.

2026401327VEPA2

Appel D'offres

Pour La Vente D'Equipements

Société Manufacture Sachets Et Filets "MSF"

IU : 0012342K

Le syndic de faillite de la Société Manufacture Sachets et Filets "MSF" M. Lotfi KHELIFI dont l'étude est au 23 Avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis - Belvédère se propose de vendre par voie d'appel d'offres suivant cahier des charges des machines de fabrication, équipements et accessoires, pièces de rechange pour l'industrie plastique, bureaux, armoires, et autres.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra examiner lesdits équipements se trouvant à l'usine de la zone industrielle d'Utique gouvernorat de Bizerte et ce, après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 200 dinars.

Le dernier délai pour l'envoi des offres par rapide poste est fixé au 15 Mai 2026.

Pour plus de renseignements appelez le N°98328623 ou Email khelifi.lotfi@planet.tn

2026401333VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27/04/2026

Société Medpack SA

Au Capital de 5 600 000 Dinars

MF : 1247832 H/A/M/000

Siège social : Zone Industrielle Jbel OUEST - Zaghouan

Nous avons l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil

d'Administration qui aura lieu le 27 Avril 2026 à 9 Heures au siège social de la société Medpack sis à la Zone industrielle Jbel El Oust, 1111 Zaghouan, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation;

2. Autorisation donnée à la Direction Générale en vue de la prise de participation dans le capital d'une société de production d'énergie photovoltaïque et de la mise en place de tout financement y afférent;

3. Questions diverses;

4. Pouvoir pour formalités.

2026R01131SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE BITUMEX S.A

GP1 KM 12 BOUMHEL

IDENTIFIANT UNIQUE : 1190065G

Les actionnaires de la société BITUMEX S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 12/05/2026 à 11H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Fixation de Jetons de présence.

8) Quitus aux Administrateurs.

9) Désignation du Commissaire aux Comptes.

10) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01137SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE MED INDUSTRIES S.A

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 1005167D

Les actionnaires de la société MED INDUSTRIES S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 12/05/2026 à 09H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01138SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE MAGHREB INDUSTRIES S.A

GP1 KM12 BOUMHEL

IDENTIFIANT UNIQUE : 0000953T

Les actionnaires de la société MAGHREB INDUSTRIES S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 12/05/2026 à 09H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01139SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE LE PASSAGE S.A

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0002440F

Les actionnaires de la société LE PASSAGE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire

Annuelle qui se tiendra le 12/05/2026 à 15H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01140SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE T'PAP S.A

ROUTE DE L'AEROQPORT KM 14 - ESSGHAR - SFAX

IDENTIFIANT UNIQUE : 1000597B

Les actionnaires de la société T'PAP S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 12/05/2026 à 12H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01141SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE LES ABATTOIRS DE TUNIS S.A

GP1 KM12 BOUMHEL

IDENTIFIANT UNIQUE : 1140756B

Les actionnaires de la société LES ABATTOIRS DE TUNIS S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 12/05/2026 à 10H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01142SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE COMPAGNIE GENERALE DE BATIMENT S.A

AGAREB GOUVERNORAT DE SFAX

IDENTIFIANT UNIQUE : 0011407F

Les actionnaires de la société COMPAGNIE GENERALE DE BATIMENT S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 12/05/2026 à 10H00 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01143SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE ROMULUS VOYAGES S.A

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0035779L

Les actionnaires de la société ROMULUS VOYAGES S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 12/05/2026 à 15H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Fixation de Jetons de présence.

8) Quitus aux Administrateurs.

9) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01144SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE UNIPACK S.A.

Zone Industrielle Essghar Km 14, Route d'Agareb 3075 SFAX

IDENTIFIANT UNIQUE : 0026832 X

Les actionnaires de la Société UNIPACK S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 12/05/2026 à 14H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et

(475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Fixation de Jetons de présence.

8) Quitus aux Administrateurs.

9) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01145SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE M.B.G S.A.

GP1 KM 12 BOUMHEL

IDENTIFIANT UNIQUE : 0489949G

Les actionnaires de la société M.B.G S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 12/05/2026 à 14H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Fixation de Jetons de présence.

8) Quitus aux Administrateurs.

9) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01146SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE LA GENERALE INDUSTRIELLE DES PRODUITS ALIMENTAIRES "GIPA" S.A.

GP1 KM12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0601553Z

Les actionnaires de la société LA GENERALE INDUSTRIELLE DES PRODUITS ALIMENTAIRES "GIPA" S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 12/05/2026 à 13H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Fixation de Jetons de présence.

8) Quitus aux Administrateurs.

9) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01147SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE AGRICOLE SAOUEF S.A

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0828474F

Les actionnaires de la société AGRICOLE SAOUEF S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 12/05/2026 à 13H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Fixation de Jetons de présence.

8) Quitus aux administrateurs.

9) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01148SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE CHIFCO S.A

2 RUE DE L'INDEPENDANCE, 4000, SOUSSE

IDENTIFIANT UNIQUE : 1209580T

Les actionnaires de la société CHIFCO S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 12/05/2026 à 16H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Nomination des membres du Conseil d'Administration.

9) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01149SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE AGRICOLE DAKHLA S.A

GP1 KM12 BOUMHEL

IDENTIFIANT UNIQUE : 0035716V

Les actionnaires de la société AGRICOLE DAKHLA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 12/05/2026 à 08H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM 12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Fixation de Jetons de présence.

8) Quitus aux Administrateurs.

9) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01150SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE DE GALVANISATION ET DE TRANSFORMATION DE METAUX «SGTM» S.A

ZONE INDUSTRIELLE EL FAHES

IDENTIFIANT UNIQUE : 0737001T

Les actionnaires de la société DE GALVANISATION ET DE

TRANSFORMATION DE METAUX "SGTM" S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 12/05/2026 à 11H00 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01151SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE HAVAS TUNISIE

Société Anonyme

Au capital de 300 000 dinars

Siège social : rue de la feuille d'Erable, Tanit Business Center, App 206, Les Berges du Lac II - Tunis

Identifiant Unique : 1164015X

Le conseil d'administration de la société Havas Tunisie, réuni le 31/03/2026, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 22/05/2026 à 10 heures par visioconférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Présentation de la situation économique et financière de la société;

3. Approbation des mesures immédiates de réduction des coûts opérationnels;

4. Pouvoirs en vue de formalités.

2026R01155SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE HAVAS TUNISIE

Société Anonyme

Au capital de 300 000 dinars

Siège social: rue de la feuille d'Erable, Tanit Business Center, App 206, Les Berges du Lac II - Tunis

Identifiant Unique : 1164015X

Le conseil d'administration de la société Havas Tunisie, réuni le 31/03/2026, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 22/05/2026 à 11 heures par visioconférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

2. Transfert du siège social;

3. Modification corrélative des Statuts de la Société;

4. Pouvoirs en vue de formalités.

2026R01156SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2025

De la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques SAIPH

S.A. de Capital social : 80600700 TND

Route de Zaghouan Km 24 - 1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Identifiant unique : 0381453V

N° CNSS : 206620-10

Messieurs les actionnaires de la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques «SAIPH» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2025 qui se tiendra le vendredi 22 mai 2026 à 10h00 au siège de la Direction de la Promotion et de l'Information Médicale de la Société sis au 62, Avenue Taher Ben Ammar lac nord, les jardins du lac 2, les berges du lac Tunis, à l'effet de statuer sur :

1. lecture du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31/12/2025

2. lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31/12/2025

3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025

4. Affectation du résultat de l'exercice comptable 2025

5. lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article 200 du Code des sociétés commerciales au titre de l'année 2025

6. lecture du rapport de gestion des sociétés du groupe SAIPH pour l'exercice clos le 31/12/2025

7. lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2025

8. lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article 475 du Code des sociétés commerciales au titre de l'année 2025

9. Quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice clos le 31/12/2025

10. Fixation des jetons de présence des membres du Conseil d'administration pour leur activité durant l'année 2025

11. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes pour la période 2026-2027-2028

12. Désignation des membres du conseil d'administration pour la période 2026-2027-2028

13. Délégation pour l'accomplissement des formalités légales de publication.

2026R01158SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2025

De la Société STERIPHARM

S.A. de Capital social : 38 000 000 TND

Route de Zaghouan Km 24 -1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Identifiant unique : 1598337Y

N° CNSS : 589891-34

Messieurs les actionnaires de la Société «STERIPHARM» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 22 mai 2026 à 09h00 au local sis au 62, Avenue Taher Ben Ammar lac nord, les jardins du lac 2, les berges du lac Tunis, à l'effet de statuer sur :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société au titre de l'année 2025

2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2025

3. Approbation des états financiers clôturés au 31/12/2025

4. Affectation du résultat de l'exercice 2025

5. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2025 et les conventions règlementées objet des articles 200 et 475 du CSC

6. Quitus aux membres du Conseil d'administration sur l'exercice 2025

7. Délégation pour l'accomplissement des publications.

2026R01159SANB3

PRECISION A LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «COMAR»

S.A. au capital de 75 000 000 de dinars

Siège Social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 TUNIS

M.F : 0000301L/A/M/000

RNE : 0000301L

CNSS N° : 00041852-45

Pour plus de précision quant à la présentation de l'ordre du jour, nous dissocions le point relatif à l'augmentation du capital :

- Opération de Split : réduction de la valeur nominale de 30 DT à 10 DT ;

- Augmentation du capital social de la Société par incorporation de réserves.

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «COMAR» sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 24 avril 2026 à 16h30 au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Opération de Split : réduction de la valeur nominale de 30 DT à 10 DT ;

2. Augmentation du capital social de la Société par incorporation de réserves;

3. Modification corrélative des Statuts;

4. Pouvoirs pour formalités.

2026R01163SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

COTUGRAIN HORTIMAG S.A

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle de Saint Gobain - Lot n°9 - Mégrine

Identifiant unique : 0033067 A

Messieurs les actionnaires de la Société COTUGRAIN HORTIMAG SA, sont invités à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra au siège social, le vendredi 15 mai 2026 à 10 h en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025;

3. Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025;

4. Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025;

5. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025;

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

9. Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2026R01174SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE CONFISERIE DES AGHLABITES «SO.BO.CO»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 31 000 000 DT

SIEGE SOCIAL : Z.I. ARIANA - TUNIS

RNE : 0004310E

Messieurs les actionnaires de la Société CONFISERIE DES AGHLABITES «SO.BO.CO» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 21 Mai 2026, à partir de 10H à l'hôtel Continental Kairouan à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2025.

2. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2025 et affectation des résultats.

4. Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.

6. Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

7. Questions diverses.

2026R01176SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE MED OIL COMPANY S.A.

GP1 KM12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0999931J

Les actionnaires de la société MED OIL COMPANY S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 13/05/2026 à 10H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 K.M12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01180SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE INTERNATIONAL BUSINESS POULINA "I.B. P" S.A.

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0035786K

Les actionnaires de la société INTERNATIONAL BUSINESS POULINA "I.B.P" S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 13/05/2026 à 10H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01181SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE ESSANAOUBAR S.A.

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0311002G

Les actionnaires de la société ESSANAOUBER S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 13/05/2026 à 11H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01182SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE «PRINTPACK» S.A

ROUTE NAASSEN ZONE INDUSTRIELLE BIR KAASA- BEN AROUS

IDENTIFIANT UNIQUE : 0296379Y

Les actionnaires de la société PRINTPACK S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 13/05/2026 à 11H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01183SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE NOVA GREEN VOLT S.A.

GP1 KM 12 BOUMHEL

IDENTIFIANT UNIQUE : 1758887R

Les actionnaires de la société NOVA GREEN VOLT S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 13/05/2026 à 12H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01184SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE ZAHRET MORNAG S.A

ROUTE DE TUNIS KM 13 SFAX

IDENTIFIANT UNIQUE : 0012380R

Les actionnaires de la société ZAHRET MORNAG S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 13/05/2026 à 12H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Fixation de Jetons de présence.

8) Quitus aux Administrateurs.

9) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01185SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE BRIQUETERIE BIR M'CHERGA S.A.

GP1 KM 12 BOUMHEL

IDENTIFIANT UNIQUE : 1087275J

Les actionnaires de la société BRIQUETERIE BIR M'CHERGA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 13/05/2026 à 09H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Fixation de Jetons de présence.

8) Quitus aux Administrateurs.

9) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01186SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE «ETTAAMIR» S.A.

GP1 KM 12 BOUMHEL

IDENTIFIANT UNIQUE : 0544505T

Les actionnaires de la société DE PROMOTION IMMOBILIERE

ETTAAMIR S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 13/05/2026 à 08H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des, conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Distribution de dividendes.

8) Fixation de Jetons de présence.

9) Quitus aux Administrateurs.

10) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01187SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE CEDRIA S.A

GP1 KM12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0397032H

Les actionnaires de la société CEDRIA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 13/05/2026 à 09H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Distribution des dividendes.

8) Fixation de Jetons de présence.

9) Quitus aux Administrateurs.

10) Désignation du Commissaire aux Comptes.

11) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01188SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ACTIA ENGINEERING SERVICES

SA au capital de 480 000 Dinars

Identifiant Unique : 0925641W

Siège social : ZONE INDUSTRIELLE CHOTRANA 2 2088 RAOUED - RUE NEWTON

Les actionnaires de la société anonyme dite «ACTIA ENGINEERING SERVICES» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 26 mai 2026 à 16h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation;

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice clos le 31 décembre 2025;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31.12.2025 et sur les conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- Approbation desdites conventions conclues par la Société;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

- Affectation du résultat - dividende;

- Quitus aux administrateurs ;

- Renouvellement de Jean-Louis PECH en qualité d'Administrateur;

- Démission d'un Administrateur et nomination d'ACTIA Group et de son représentant permanent, en remplacement;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2026R01195SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société ACTIA ENGINEERING SERVICES

SA au capital de 480 000 Dinars

Identifiant Unique : 0925641W

Siège social : ZONE INDUSTRIELLE CHOTRANA 2 2088 RAOUED - RUE NEWTON

Les actionnaires de la société anonyme dite «ACTIA ENGINEERING SERVICES» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 26 mai 2026 à 17h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation;

- Modifications de l'article 22 des statuts;

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2026R01196SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société ACTIA AFRICA

SA au capital de 300 000 Dinars

Identifiant Unique : 1564248P

Siège social : ZONE INDUSTRIELLE CHOTRANA 2 - RUE NEWTON N°2

Les actionnaires de la société anonyme dite "ACTIA AFRICA" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 26 mai 2026 à 16h30 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation;

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice clos le 31 décembre 2025;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31.12.2025 et sur les conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- Approbation desdites conventions conclues par la Société;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

- Affectation du résultat - Dividende;

- Quitus aux administrateurs ;

- Nomination de Walid ROUIS en qualité de représentant permanent de la société ACTIA GROUP, administratrice;

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2026R01197SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Carthage Eyewear International

SA au capital de 5.650.000 DT

IU : 1407643W

Siège social : Rte de Mharza Km 2, Imm Saber Trabelsi, Sfax, Tunisie

Les actionnaires de la société Carthage Eyewear International sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 15 mai 2026 à 9h30 du matin, au 4ème étage Immeuble MONACO Avenue du Japon 1073 - Montplaisir Tunis, pour siéger en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocation

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration

- Lecture et examen du rapport général et spécial du commissaire aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025

- Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

- Approbation des conventions réglementées.

- Quitus aux administrateurs

- Fixation des jetons de présence

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication légale.

Cet avis tient lieu d'une convocation individuelle.

2026X00565SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De Jeudi 14 mai 2026

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS

Société anonyme

Au capital de 10 041 680 DT divisé en 1004 168 actions de nominal 10 DT

Matricule fiscal : 433789 FAM 000

Identifiant unique RNE : 0433789 F

Siège social : 34 Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac 1053 Les Berges du Lac 2 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 14 mai 2026 à 14H30, au siège de la société sise aux Berges du Lac et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Affectation des résultats;

6. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028 ;

7. Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2026, 2027 et 2028 et désignation de deux administrateurs indépendants.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société, sis au 34 Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac 1053 les Berges du Lac 2 Tunis.

2026401325SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

INTERNATIONAL SICAR

S.A au capital de 5.000.000 DT

Siège social : 17, rue du Lac Turkana les Berges du Lac Tunis

RNE : 0723542X

Messieurs les Actionnaires de la Société INTERNATIONAL SICAR sont convoqués à l'AGO qui se tiendra le 19 Mai 2026 à 10h au siège de la société sis au 17, rue du Lac Turkana les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion et à l'activité de l'International Sicar pour l'exercice 2025

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

4. Approbation des opérations prévues à l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales

5. Quitus aux Administrateurs

6. Affectation des résultats de l'exercice 2025

7. Jetons de présence

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités légales de dépôt et de publication.

2026401328SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CHAKETMA PHOSPHATES SA

Siège social : Rue du Lac de Constance, Immeuble Carthage Center

Capital social : 2.500.000 DT

Identifiant unique : 1350642K

Le conseil d'administration convoque les associés de la société à une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 22 mai 2026 à 10 heures à L'immeuble Dream Centre, 5ème étage, Bureau A5-4, Avenue Mohamed V, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

2. Questions diverses.

Les documents sont mis à la disposition des actionnaires à l'immeuble Dream Centre, 7ème étage, Bureau A7-4, Avenue Mohamed V, Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal «Chourouk» en langue arabe en date du 16/04/2026 et au journal «Le Quotidien» en langue française en date du 16/04/2026.

2026401329SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société "SOLARTECH-SUD"

SA Au capital de 920.000 Dinars

Siège social : Immeuble KENZET Bloc A App A2 Rue lac Victoria 1053 Les Berges du Lac

Identifiant unique : 1137306C

Messieurs les actionnaires de la société SOLARTEC-SUD SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 19/05/2026 à 10h30 à l'immeuble KENZET Bloc A. App A.2 Rue lac Victoria 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2024

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2024

5. Approbation des conventions couvertes par l'article 200 du code des sociétés

6. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024

7. Affectation des résultats de l'exercice 2024

8. Fixation des jetons de présence

9. Nomination des membres du Conseil

10. Nomination de commissaire aux comptes

11. Questions Diverses.

Messieurs les actionnaires de la société SOLARTEC-SUD SA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 19/05/2026 à 11h30 à l'immeuble KENZET Bloc A App A2 Rue lac Victoria 1053 Les Berges du Lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Application des dispositions de l'article 338 du code des sociétés commerciales;

2. Augmentation de capital

3. Questions Diverses.

2026401330SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

LA GENERALE OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la Loi 2001-83 du 24-07-2001 portant promulgation du Code des Organismes des Placements Collectifs

Siège social : 16, avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis

Identifiant unique au registre national des entreprises : 0514183E

Les actionnaires de la GENERALE OBLIG SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 25 mai 2026 à douze heures 12h00 - au siège de la société au 16, avenue jean Jaurès - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025;

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025;

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats;

- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2026401334SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE LEPTIS ASSET MANAGEMENT

Société anonyme

Au capital de 400.000DT

Siège social : Domicilié à l'immeuble de la Banque Tuniso-Libyenne Avenue Maître Béji Caied Essebsi - Centre Urbain Nord

Identifiant Unique: 1850550P

Le Conseil d'Administration de la société LEPTIS ASSET MANAGEMENT a l'honneur de convoquer les actionnaires à prendre part à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 05 Mai 2026 à 10 H au siège de la société domicilié à l'Immeuble BTL Centre Urbain Nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité de la société relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

3- Approbation des états financiers de la société relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

4- Affectation des résultats et projet de résolutions.

5- Quitus aux administrateurs.

2026401336SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ARTICLE 276 du CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
Enda Tamweel S.A
Faisant appel public à l'épargne
Capital social : 96 053 600 dinars
Siège Social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra, 1003 Tunis
Identifiant Unique : 1347663 Q

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société anonyme Enda Tamweel ainsi que ses commissaires aux comptes sont invité(e)s par le conseil d'administration du 14 avril 2026 à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 19 mai 2026 à 9h (heure de Tunisie) au siège social d'Enda Tamweel à la Rue de l'Assistance, Cité El Khadra 1003 Tunis-Tunisie, à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion individuel et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;

2. Lecture des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025 ainsi que du rapport général des commissaires aux comptes y relatif, et approbation desdits états financiers individuels et consolidés;

3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

6. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

7. Démission d'administrateurs;

8. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur ;

9. Information relative aux mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés (article 192 du Code des sociétés commerciales)

10. Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires sont habilités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales et des statuts de la société Enda Tamweel.

Cette participation requiert la présentation d'une pièce justificative d'identité ou la désignation d'un mandataire parmi les actionnaires, muni d'une procuration dûment signée et déposée au siège de la société (service juridique) au moins trois (3) jours avant la tenue de la réunion.

Tous les documents afférents à cette réunion seront mis dans les délais réglementaires à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et sur la plateforme électronique dédiée à cet effet.

2026401338SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Mai 2026
CAP OBLIGATAIRE SICAV
Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001
Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère
MF : 0770729/W.N.M
RNE : 0770729W

Messieurs les actionnaires de CAP OBLIGATAIRE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Vendredi 22 Mai 2026 à 9 h 30, au siège de l'UNION CAPITAL 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2025,

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025,

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et affectation des résultats,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Fixation des jetons de présence,

6. Pouvoir en vue des formalités.

2026401339SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Mai 2026
SICAV SECURITY
Société d'investissement à Capital Variable,
Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001
Siège social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis - Belvédère
MF : 632956 /L.N.M
RNE : 632956 L

Messieurs les actionnaires de SICAV SECURITY, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Vendredi 22 Mai 2026 à 9 h, au siège de l'UNION CAPITAL 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2025,

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025,

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et affectation des résultats,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Fixation des jetons de présence,

6. Pouvoir en vue des formalités.

2026401340SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire
BIAT CAPITAL RISQUE
Société anonyme
Au capital de 4.678.235 Dinars
Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba, Tunis
IU : 0723613V

Les actionnaires de la société BCR sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 19 mai 2026 à 10h00, au siège social de la société, sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2025 et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers de l'exercice 2025 et des conventions réglementées visées à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et décision relative à la distribution de dividendes;

7. Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et des Comités issus du Conseil;

8. Informations relatives aux fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration;

9. Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire a le droit de participer à l'Assemblée, en personne ou par mandataire, conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur.

2026401341SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

REVOLON SA

Société Anonyme

Au capital de 7.917.750 dinars

Siège social : 92 avenue de Carthage 1001 Tunis

R.C : B6271996

MF : 0001878EAM000

CNSS : 982-12

Messieurs les actionnaires de la société REVOLON SA sont convoqués en l'assemblée générale ordinaire le vendredi 08 Mai 2026 à 11h à son siège, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil sur le marché de la société au titre de l'exercice 2024.

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

- Approbation des comptes et conventions réglementées.

- Affectation du résultat de l'exercice.

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandat d'administrateur.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ou nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2026401351SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

SOCIETE ADVANS TUNISIE

SOCIETE ANONYME

CAPITAL SOCIAL : 25 000 000 DE DINARS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE VIE III, ZAC KHAIREDDINE, LAC III, TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE 1317726X

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société ADVANS TUNISIE SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 21 mai 2026 à 9 heures (heure Tunis) au siège social de la Société situé à l'immeuble Vie III, ZAC, Khaireddine, lac III, Tunis et à distance à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modalités de convocation.

2. Approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2025.

3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2025.

4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions règlementées.

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2025.

6. Renouvellement des administrateurs dont le mandat s'achève et nomination d'un nouvel administrateur indépendant pour les exercices 2026-2027-2028.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Pouvoirs pour les formalités.

Tout actionnaire désirant donner un mandat à une personne de son choix pour se faire représenter doit faire parvenir son pouvoir au plus tard 5 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, par courrier.

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2026401361SANB3

Sociétés communautaires

Avis

La Société citoyenne locale des Services de Pêche de Bliana Est, relevant de la circonscription de l'Amra, Gouvernorat de Sfax, à l'honneur d'inviter tous ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 16 Mai 2026 à 9h au siège administratif de la société situé à Bliana Est, Amra Sfax.

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du rapport moral

- Approbation du règlement intérieur

- Mise à jour de la liste des adhérents

- Election d'un nouveau conseil d'administration.

2026X00571SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mme Wassila Bent Mohamed Toujani déclare la perte de son titre de

propriété numéro 81284. Ariana, conformément au certificat de perte de titre de propriété délivré par le Centre national de sécurité de Sokra, numéro de série 478 en date du 13 avril 2026.

Cet avis a été publié dans Le Quotidien du 17 avril 2026.

2026R01171DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Hachicha annonce qu'il possède un terrain de superficie 10127 m² sis à la route bouthadi km 23 Sfax, son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire SALAH FEKI 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours.

2026X00549DIVD2

Avis

Madame Amel Dammak annonce qu'elle possède un terrain de superficie de 90000 m² sis à la route bouthadi km 23 Sfax, son titre de propriété a disparu et elle désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire SALAH FEKI 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours.

2026X00550DIVD2

Avis

M. Najib essghari, M.Riadh essghari, et M.Morched essghari annoncent qu'ils ont perdu leurs titre de propriété d'un terrain mesurant 10 mètres nord-sud et 5 mètres est-ouest de situé à sghar aguereb Sfax, comportant un local commercial du côté sud qui est un acte de donation notarié fait le 07 juin 2016 par Jamel Mellouli et Wadii Makni n°797 et ils ont l'intention d'extraire un titre prouvant leurs propriété. Les oppositions sont recevables chez le notaire Manel fétwi avenue Mahmoud Matri devant la municipalité Aguereb Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la publication au JORT.

2026X00552DIVD2

Avis

M. Ali elbahri annonce qu'il a perdu son titre de propriété d'un terrain de superficie de 20860 m² situé à bouhnich aguereb Sfax objet de titre foncier N° 248366 Sfax qui est un acte de partage notarié fait le 04 juillet 2002 par habib mbarek et son collègue et elle a l'intention d'extraire un titre prouvant sa propriété. Les oppositions sont recevables chez le notaire Manel fétwi avenue mahmoud matri devant la municipalité Aguereb Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la publication au JORT.

2026X00553DIVD2

Avis au public

Monsieur Ahmed Hintati déclare posséder une parcelle de terre qui constitue la partie restante d'une parcelle sise à Sfax route de l'Ain Km 1 d'une superficie environ 140.17 m² ; contenant une maison, limitée au nord par Baya Bouzid puis par Abid et au sud par Charfi et à l'est et à l'ouest par la rue.

Lui provenant par acte de vente daté le 12/10/1979 enregistré à Sfax le 27-10- 1979 n°94, rédigé par les notaires Bechir Ellouz et Abderrahmen Elleuch.

Le propriétaire désire extraire un deuxième exemplaire conforme à l'original des registres des deux notaires pour remplacer l'acte de vente égaré.

Toute personne ayant une opposition; doit l'exprimer auprès de Maître alfa Hamdani notaire; rue des notaires Sfax; dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cette insertion.

2026X00556DIVD2

Etats Financiers

GENERALE OBLIG-SICAV
16, Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la Loi 2001-83 du 24-07-2001portant promulgation du Code des Organismes des Placements Collectifs
Agrément du Ministre des Finances du 10/01/2000
Identifiant unique au registre national des entreprises : 0514183 E

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	5 514 446,333	5 171 894,634
Obligations et valeurs assimilées		4 998 807,365	4 671 673,269
Titres des Organismes de Placement Collectif		515 638,968	500 221,365
Placements monétaires et disponibilités		5 300 149,766	5 188 725,686
Placements monétaires	5	3 992 879,556	3 734 834,835
Disponibilités		1 307 270,210	1 453 890,851
Créances d'exploitation	6	3 506,052	2 784,927
TOTAL ACTIF		**10 818 102,151**	**10 363 405,247**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	27 452,694	21 517,306
Autres créditeurs divers	8	18 771,860	13 095,202
TOTAL PASSIF		**46 224,554**	**34 612,508**
ACTIF NET			
Capital	9	10 237 891,311	9 801 294,814
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		533 986,286	527 497,925
ACTIF NET		**10 771 877,597**	**10 328 792,739**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**10 818 102,151**	**10 363 405,247**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	*Année 2025*	*Année 2024*
Revenus du portefeuille-titres	10	353 968,006	342 913,537
Revenus des obligations et valeurs assimilées		353 968,006	331 335,297
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif			11 578,240
Revenus des placements monétaires	11	199 239,843	210 767,791
Revenus des prises en pension	12	80 061,867	73 545,886
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		633 269,716	627 227,214
Charges de gestion des placements	13	(69 188,425)	(66 852,666)
REVENU NET DES PLACEMENTS		564 081,291	560 374,548
Autres produits		7 782,115	-
Autres charges	14	(32 398,587)	(22 770,227)
RESULTAT D'EXPLOITATION		539 464,819	537 604,321
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 478,533)	(10 106,396)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		533 986,286	527 497,925
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 478,533	10 106,396
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4	35 592,846	101 672,952
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	25 648,129	(20 511,032)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**600 705,794**	**618 766,241**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2025	*Année 2024*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	600 705,794	618 766,241
Résultat d'exploitation	539 464,819	537 604,321
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 648,129	(20 511,032)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	35 592,846	101 672,952
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(157 620,936)	(434 930,978)
Souscriptions		
- Capital	27 601 213,493	17 613 506,735
- Régularisation des sommes non distribuables	1 590 621,987	956 349,537
- Régularisation des sommes distribuables	680 883,099	509 919,578
Rachats		
- Capital	(27 743 185,943)	(18 014 054,377)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 600 791,940)	(980 626,477)
- Régularisation des sommes distribuables	(686 361,632)	(520 025,974)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**443 084,858**	**183 835,263**
ACTIF NET		
En début de l'exercice	10 328 792,739	10 144 957,476
En fin de l'exercice	10 771 877,597	10 328 792,740
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	69 796	72 822
En fin de l'exercice	68 785	69 796
VALEUR LIQUIDATIVE	156,602	147,985
TAUX DE RENDEMENT	5,82%	6,23%

Les états financiers de Générale Oblig Sicav sont publiés dans leur intégralité dans le Bulletin Officiel du CMF.

2026401335BCFA5F